

caractériser, améliorer, suivre, & évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer



dans le cadre du Life intégré Marha

Le projet marhagouv

Le projet Marhagouv est une composante du Life intégré Marha

Financé par la Commission européenne et coordonné à l'échelle nationale par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), **le projet Marha** entend renforcer les initiatives existantes dans l'objectif de rétablir ou de maintenir le bon état de conservation des habitats naturels marins tout en mobilisant l'ensemble des parties prenantes des sites Natura 2000 en mer. Pour atteindre cet objectif, plusieurs axes de travail ont été identifiés. Le projet Marhagouv est l'un d'entre eux.

Fondé sur un travail de recherche dans un objectif opérationnel, Marhagouv visait à caractériser la gouvernance des sites Natura 2000 en mer afin d'identifier des pistes d'amélioration et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Il a été mené par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs en sciences humaines et sociales.

• Mots clés :

gouvernance, conservation, concertation, participation, Natura 2000 en mer

• Porteur du projet :

Office Français de la Biodiversité,
Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST

• Financement :

Programme Life Intégré
LIFE16 IPE/FRO01 (2017-2025)

• Coordination scientifique :

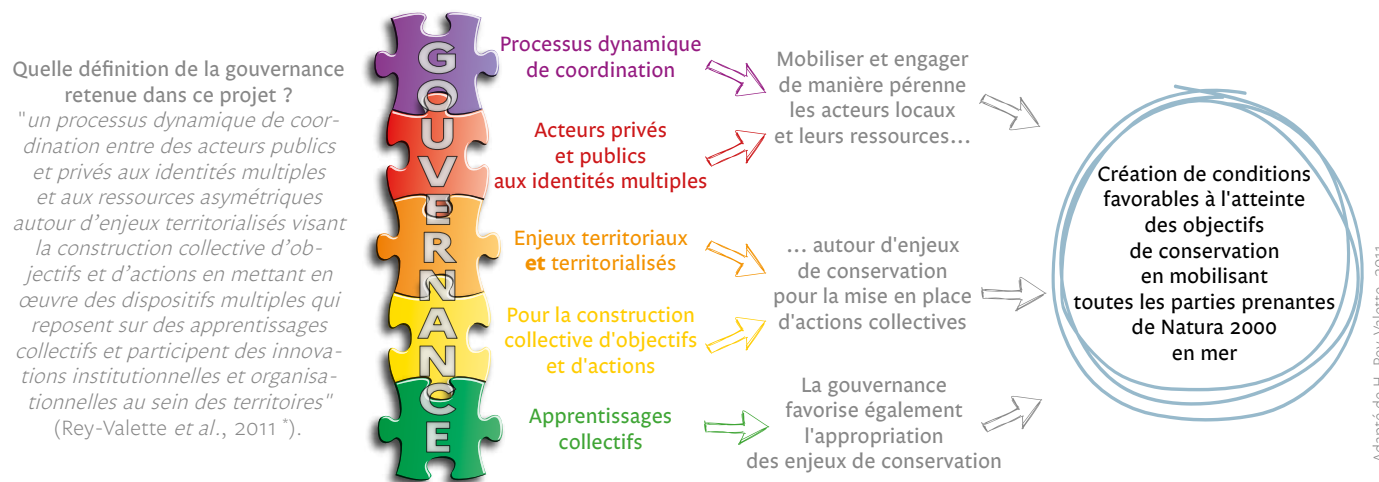
Jean-Eudes Beuret, AGROCAMPUS OUEST

Pourquoi et comment analyser la gouvernance ?

Alors que certains pays ont fait du dispositif Natura 2000 un outil réglementaire, la France a opté pour un outil souple de gestion reposant sur l'implication d'une diversité d'acteurs locaux dans une démarche souhaitée concertative. Natura 2000 en mer place la gouvernance au cœur du dispositif de gestion de la biodiversité. Les défis à relever sont nombreux : associer une diversité d'acteurs à la gestion des sites, encourager l'appropriation du dispositif par les acteurs locaux, engager ces acteurs dans la durée ...

Ces défis sont-ils relevés ? La gouvernance est-elle mise en œuvre de façon effective et sert-elle la conservation ?

Ces interrogations ont amené la construction méthodologique suivante.

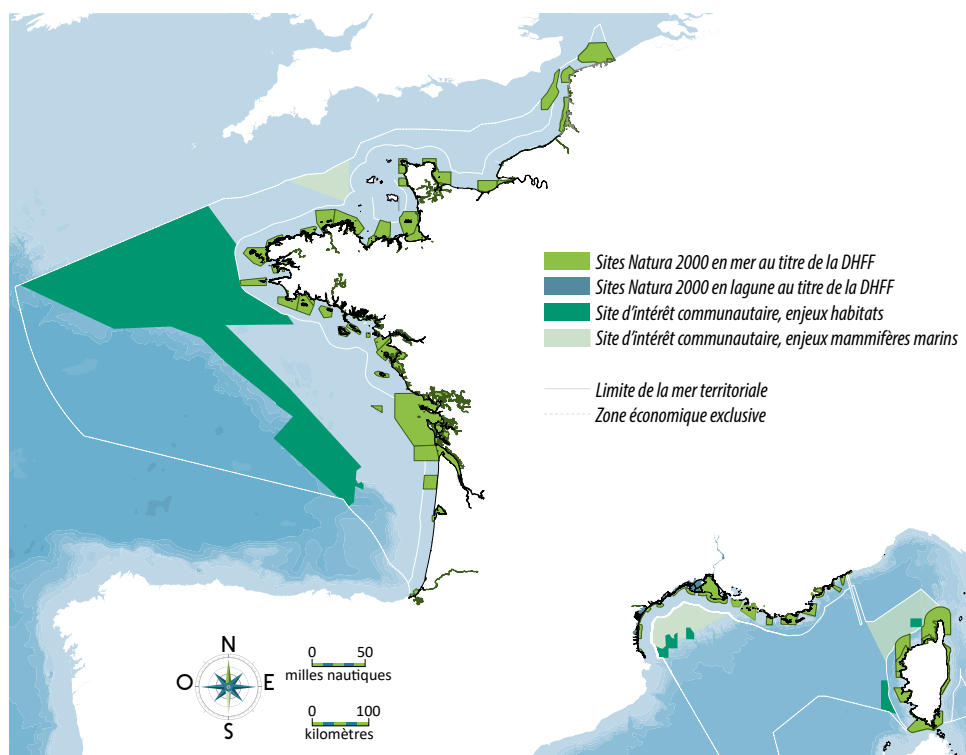


Des questions	Des méthodes pour y répondre
Quelles sont les situations de gouvernance des sites Natura 2000 en mer ?	- Analyse d'une base de données descriptives des sites Natura 2000 en mer - Synthèse bibliographique sur la gouvernance - Réalisation et analyse de 19 entretiens avec des acteurs aux échelles nationale, de façade, régionale et départementale
Quels facteurs favorisent ou affectent une gouvernance au service de la conservation ? Quelles sont les freins et les plus-values ?	- Sélection de 20 sites représentatifs de la diversité du réseau Natura 2000 en mer - Réalisation d'entretiens et de fiches descriptives avec études documentaires et observations in-situ pour chaque étude de cas : 244 acteurs locaux interviewés - Passation et analyse d'un questionnaire auprès de 85 acteurs
Quelles pistes d'amélioration pour une gouvernance au service de la conservation ?	Organisation d'un atelier d'échanges sur la gouvernance des sites Natura 2000 en mer le 20 et 21 janvier à Rennes et co-construction de 16 mesures d'amélioration et de 24 indicateurs

Caractériser la gouvernance : 1 Comprendre les enjeux territoriaux et organisationnels

Une diversité de sites Natura 2000 en mer

Les 158 sites Natura 2000 en mer et lagunes côtières en France métropolitaine qui relèvent de la directive "Habitats" en tant que Zones Spéciales de Conservation (ZSC), totalisent près de 100 000 km², avec une majorité de sites de moins de 100 km². Les premiers sites marins apparaissent dès 2006, mais c'est en 2008 que le réseau va réellement s'étendre en mer. 5 sites au large sont en cours de désignation (Sites d'Intérêt Communautaires).



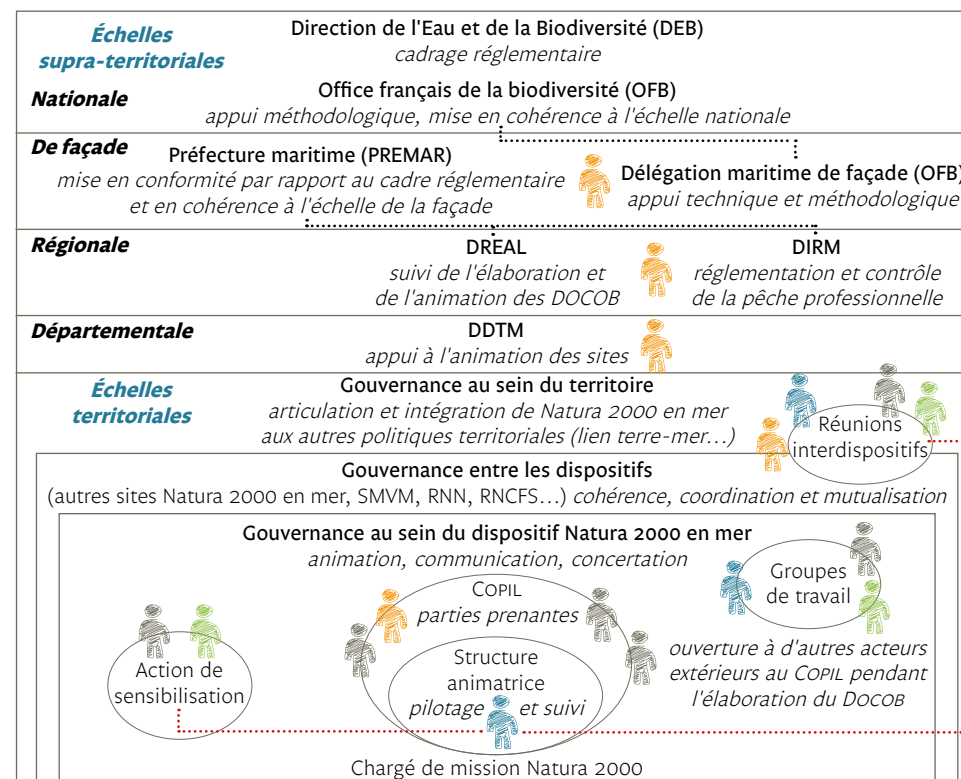
Des procédures et des outils normalisés (des inventaires, un DOCOB, une charte, ...) **mais des formes de pilotage variés.**

Un même dispositif national se décline de façon différente selon les façades maritimes et les réalités locales. Par exemple, en Occitanie, les sites sont majoritairement gérés par l'OFB alors qu'en Bretagne, ainsi qu'en Région Sud, les collectivités locales sont gestionnaires de nombreux sites.

Une gouvernance multiniveaux

Chaque site Natura 2000 s'inscrit dans un réseau organisationnel qui dépasse largement ses frontières. La gouvernance de Natura 2000 en mer se joue à plusieurs échelles, elle est multinationale. **Des acteurs ayant un champ d'action national, à l'échelle d'une façade maritime, régionale et départementale**, interviennent de diverses manières dans la mise en œuvre des dispositifs locaux (participation au COPIL, cadre réglementaire, suivi des sites, attribution des budgets...).

Ces acteurs supra-territoriaux disposent alors de **marges de manœuvre qui peuvent entraîner des différences de mise en œuvre**. En outre, les spécificités de façades et/ou régionales peuvent aussi s'expliquer par des contextes historiques, culturels et géographiques différents. Il est donc important de tenir compte du caractère multiniveaux de la gouvernance de Natura 2000 en mer pour comprendre ses configurations locales.



Caractériser la gouvernance : 2 Une diversité de situations qui dépend de 4 principaux éléments

Le site Natura 2000 est couvert ou non par un autre espace protégé (Parc national, Parc naturel marin, ...)

Le dispositif Natura 2000 s'inscrit dans un paysage institutionnel déjà fourni et évolutif. Parfois, le site Natura 2000 et sa gouvernance sont absorbés au sein d'une structure qui en est gestionnaire. Dans ce cas, le site ne possède pas de gouvernance propre, celle-ci étant tout à fait intégrée à celle de la structure englobante. Autrement dit, la gouvernance du site se fait au travers d'instances de dialogue non spécifiques à Natura 2000 en mer (Comité de gestion). C'est le cas lorsque le périmètre du site est enchevêtré à plus de 50 % au sein d'un parc naturel marin (Art. R. 414-10-1 du Code de l'environnement). Les objectifs de la structure animatrice convergent alors plus ou moins avec ceux de Natura 2000.

Dans le second cas, le site possède une gouvernance propre avec des instances de dialogue dédiée (COPIL et groupes de travail spécifiques à Natura 2000 en mer). La gouvernance du site s'articule alors plus ou moins (car parfois ciblée sur quelques enjeux) avec d'autres politiques territoriales.

La situation géographique du site (côtier ou au large)

La gouvernance est différente si le site est côtier (situé en mer territoriale, exclusivement marin ou mixte) ou si le site est au large (au-delà des 12 milles nautiques dans la limite de la Zone Economique Exclusive - ZEE).

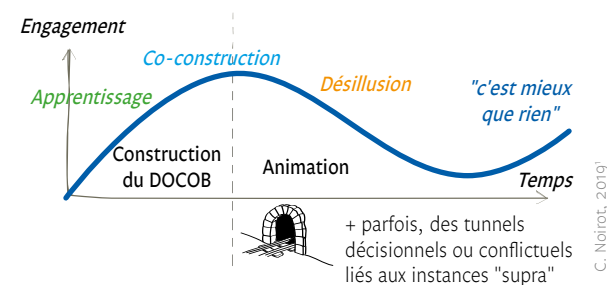
La distinction entre les sites côtiers exclusivement marins et les sites mixtes, c'est-à-dire ceux possédant une partie terrestre et une partie maritime, tient surtout à des différences en termes d'enjeux, de taille de sites et de type de structure animatrice.

En 2020, la gouvernance des sites au large est en cours de définition. Toutefois, il est possible d'en dégager quelques spécificités par rapport à celle des sites côtiers, car il s'agit :

- d'une gouvernance à distance du périmètre géré
- impliquant une diversité d'échelles (local à l'international) et d'acteurs aux identités et langages multiples, plus marquée encore qu'en milieu côtier
- où (plus qu'ailleurs) les instances de dialogue sont doublées d'interactions relevant d'un lobbying important ou d'interventions autour d'enjeux jugés non discutables
- d'essence *top-down* avec un *leadership* national qu'il faudra cependant articuler avec des dynamiques *bottom-up*, partant de l'échelle locale et de façade
- avec un cadre réglementaire particulier.

Les temporalités liées à la création et la mise en œuvre du DOCOB (concertation, validation, mise en œuvre des mesures de gestion)

La gouvernance d'un site n'est pas figée dans le temps et peut être amenée à évoluer. Elle est notamment rythmée par les phases d'élaboration et d'animation du DOCOB. En effet, lors des études de cas, il est apparu que le passage de la phase d'élaboration à celle d'animation des DOCOB constitue une véritable ligne de partage des eaux dans la dynamique d'un site. Tandis que l'élaboration du DOCOB s'inscrit dans une réelle démarche participative et co-constructive, la mise en animation de ce dernier, souvent marquée par la fermeture des groupes de travail thématiques, s'accompagne davantage d'une perte de dynamique qui entraîne alors un sentiment de désillusion chez les parties prenantes.



Ce critère prend également en compte les discontinuités temporelles qu'a traversé ou traverse le site. Elles sont notamment liées à des tunnels décisionnels ou conflictuels. Ces tunnels correspondent à des temps d'inactivité du site, où le dialogue est suspendu

entre les parties prenantes. Ils peuvent être corrélés soit à un conflit, soit à des procédures décisionnelles complexes qui se jouent à d'autres échelles.

La pré-existence ou non de proximités locales au sein du territoire

La gouvernance est influencée par la préexistence de proximités (conflictuelles ou coopératives) ou non (à construire) entre les acteurs. L'existence de proximités organisées est un atout pour l'effectivité de la gouvernance du site Natura 2000 (avec des acteurs capables de se comprendre et de co-construire) d'une part, et pour la conservation de la biodiversité d'autre part.



Être ou ne pas être inclus dans une autre aire marine protégée... quelles nuances pour la gouvernance Natura 2000 ?

Lorsque Natura 2000 s'inscrit dans un autre espace protégé, il existe globalement deux situations :

- Soit les objectifs de l'aire protégée dans lequel s'inscrit le site Natura 2000 sont convergents, et les moyens de gestion sont communs.



Exemple : Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, couvert à 99,47 % par des sites Natura 2000 en mer, est gestionnaire de 7 sites situés majoritairement dans son périmètre.

- Soit les standards et objectifs (plus larges) imposés par le gestionnaire (Conservatoire du littoral, Parc Naturel Régional...) risquent de reléguer ceux de Natura 2000 en arrière-plan. Dans ces situations, généralement, les proximités sont préexistantes à Natura 2000, car créées dans le cadre de la mise en place de la structure animatrice.

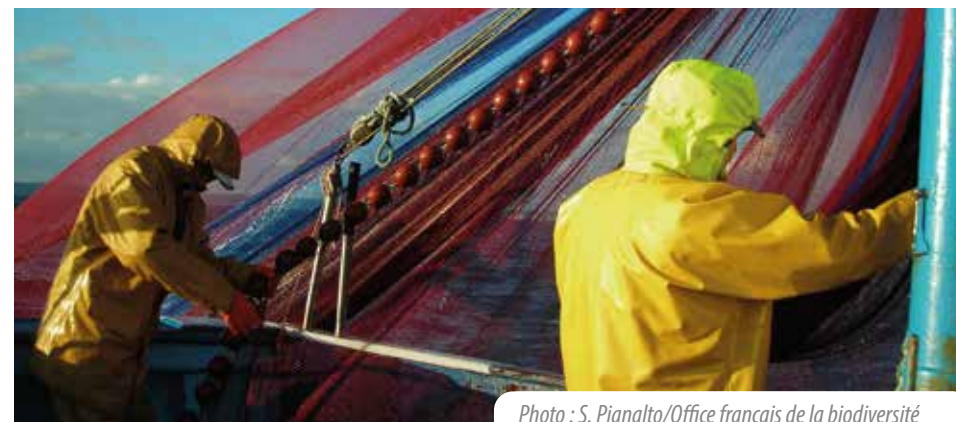
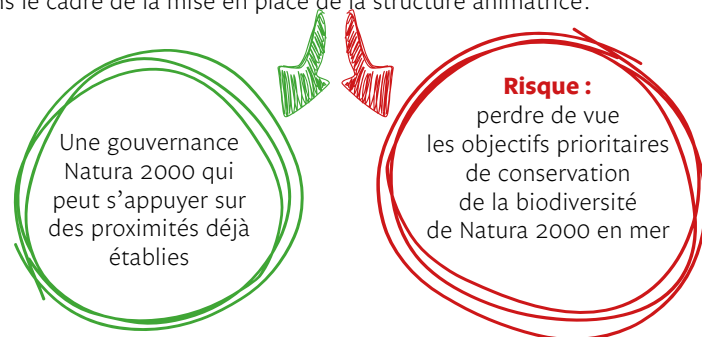


Photo : S. Pianalto/Office français de la biodiversité

Des sites Natura 2000, non inclus dans une autre AMP ont leur gouvernance articulée avec des politiques de l'eau, de l'aménagement, de planification via le gestionnaire (un Établissement Public de Coopération Intercommunale - EPCI). Il s'agit ici souvent de sites mixtes (voir majoritairement terrestres) pris en charge par des collectivités territoriales de type EPCI et plus rarement des communes.

Dans d'autres cas, la gouvernance est parfois ciblée sur un faible nombre d'enjeux correspondant aux préoccupations d'un gestionnaire qui tente de construire ou renforcer sa légitimité dans le champ de la biodiversité marine. Ce peut être un acteur économique (port maritime, comité des pêches maritimes et des élevages marins...). *De facto*, il s'agit souvent de sites majoritairement marins, voire exclusivement marins, avec une forte présence de l'activité de pêche professionnelle.



Caractériser la gouvernance : 3 Quelles sont les plus-values de la gouvernance Natura 2000 en mer

Des plus-values tiennent aux actions conçues et/ou validées dans les organes de gouvernance, puis mises en œuvre. Lorsqu'un site est marqué par des trajectoires de gestion et d'actions de conservation déjà conséquentes, il n'y a pas, ou peu de plus-values de la gouvernance de Natura 2000 en mer. L'irruption de Natura 2000 en mer n'est en mesure, ni de bousculer certaines situations conflictuelles et bloquées, ni de créer de nouvelles dynamiques là où existent des dynamiques coopératives et bien ancrées. Dans d'autres situations, le constat est différent et quelques exemples sont cités ci-dessous.

Des actions de conservation

Éducation à l'environnement, sensibilisation, chartes de bonnes pratiques, contrats pour prestation environnementale, aménagements...

Par exemple >

Mouillages écologiques dans le golfe du Morbihan



Le travail réalisé par le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (création de proximités nouvelles entre les acteurs, canalisation des ressources) notamment au nom de Natura 2000 en mer, a permis d'aboutir à la mise en place de mouillages écologiques.

En mobilisant toutes les ressources nécessaires, en assurant la pérennisation du dialogue et en créant des proximités nouvelles entre les acteurs, la gouvernance locale de Natura 2000 en mer favorise la mise en place d'actions de conservation.

La concertation initiée par la commune d'Agde

avec les pêcheurs petits métiers et les autres usagers du milieu marin a permis la mise en place récente d'une zone de protection forte de 310 ha au large de l'île de Brescou.



Des ressources nouvelles

Canalisation des ressources humaines et financières, création de connaissances, enrôlement de professionnels et d'usagers, création de nouvelles proximités...

Par exemple >

Les apéro-ponton organisés par le Parc Naturel Régional d'Armorique

contribuent à la création de proximités entre les acteurs locaux et à l'installation d'un climat de confiance en instaurant des moments de convivialité et d'échanges informels.



Des ressources mobilisées hors Natura 2000 : acquisition de données pour l'élaboration du Docob au Frioul,

exploités par la suite pour la création du Parc national des Calanques.



De nouvelles coordinations

Étendre une action, dépasser les conflits, mettre en cohérence des politiques publiques...

Par exemple >

Articulation de politiques publiques sur l'étang de Thau.

Natura 2000 crée des articulations entre des politiques au profit d'une meilleure articulation non seulement de l'interface terre-mer mais aussi plus généralement par exemple entre la biodiversité, l'eau... dans le cadre de projets d'aménagement intégré.



Le site baie de Seine occidentale, co-animé par l'OFB et le CRPMEF de Normandie

est en cours de labellisation Liste Verte UICN, une reconnaissance de la qualité de la gouvernance et de la gestion de ce site.



Des plus-values... sous conditions...

Tous les types de gouvernances ne produisent pas les mêmes plus-values. À chaque type de gouvernance ses avantages pour la conservation de la biodiversité... comme ses risques...

Par exemple, dans les situations où le dispositif Natura 2000 en mer est invisibilisé du fait de son inclusion au sein d'une autre aire marine protégée type Parc naturel marin ou Parc national, Natura 2000 crée peu de nouvelles proximités (sauf exception lorsqu'une instance *ad-hoc* est créée comme à Porquerolles). Néanmoins, la mutualisation des moyens permet de mettre en place des actions bénéfiques à la conservation de la biodiversité.

"Très souvent on fait du Natura 2000 sans le savoir, sans le dire, tout en y contribuant très directement"

Agent d'un Parc national

Dans les sites où la gouvernance Natura 2000 en mer est ciblée sur certains enjeux, la mobilisation d'acteurs spécifiques permet une prise en compte et une valorisation des savoirs locaux. A Penmarc'h par exemple, les relations privilégiées avec les acteurs de la pêche facilitent l'appropriation et la mise en œuvre d'actions Natura 2000.

"Présents en mer et sur le littoral toute l'année, les pêcheurs sont les premiers observateurs du milieu, dont ils ont appris à connaître le fonctionnement, la nature des fonds, les zones de frayère ou de nourricerie, etc. Ces connaissances empiriques, complémentaires de celles issues des 'sciences dures', sont une source d'informations précieuse pour la gestion"

Animateur de site Natura 2000 en mer

L'étude révèle qu'il existe des conditions pour que la gouvernance puisse être efficace : des conditions communes à toutes situations de gouvernance (permettant d'identifier les éléments clés pour une gouvernance de qualité), et des conditions particulières, où l'activation de certains leviers peuvent contribuer à améliorer la gouvernance au bénéfice de la conservation.

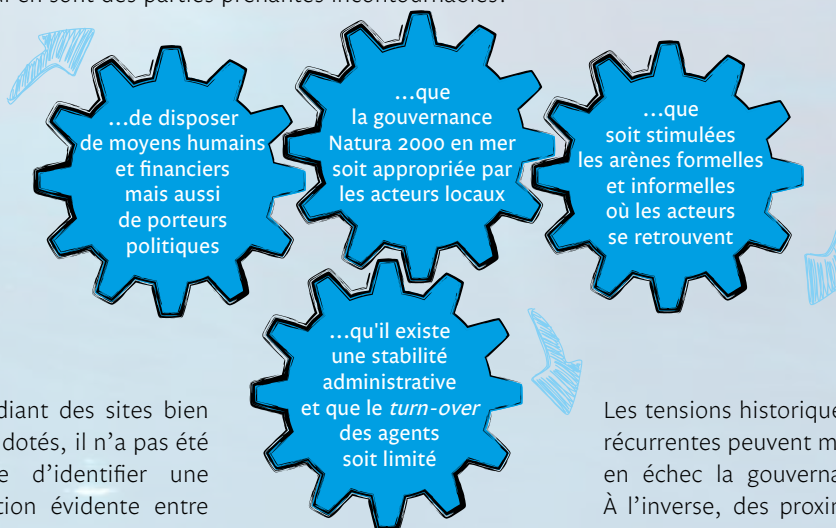


Parc naturel marin d'Arcachon

Photo : J.-M. Froidefond / Laboratoire Epoc. Université Bordeaux 1.

Quelles sont les conditions sous lesquelles il existe des plus-values pour la conservation issues de la gouvernance Natura 2000 en mer ?

La capacité du dispositif à maîtriser l'ensemble des pressions qui affectent les habitats à conserver, qu'elles soient exercées dans le périmètre ou viennent d'ailleurs, comme sa capacité à ne pas créer de sentiment d'injustice (ou au moins à mettre en discussion les ressentis de chacun à ce niveau) sont des éléments essentiels à l'appropriation de la gouvernance par ceux qui en sont des parties prenantes incontournables.



En étudiant des sites bien ou mal dotés, il n'a pas été possible d'identifier une corrélation évidente entre le montant des ressources et l'effectivité de la gouvernance. Par contre, la gouvernance est toujours inefficace quand l'investissement en temps de travail, la disponibilité ou encore la proximité du terrain est faible. À ce temps de travail doivent être ajoutées des compétences en ingénierie de projet et de la concertation.

Parce que la gouvernance peut être affectée par le *turn-over* des agents, mais aussi les tunnels décisionnels et conflictuels, sa stabilité est essentielle à la continuité de l'animation et de la gouvernance, elle-même déterminante pour l'engagement des parties prenantes.

Les tensions historiques ou récurrentes peuvent mettre en échec la gouvernance. À l'inverse, des proximités organisées préexistantes ou construites *via* une ingénierie de la concertation avisée, créent une gouvernance fondée sur la confiance. Ceci suppose de poursuivre la concertation au-delà de la co-construction du DOCOB et de miser sur des arènes informelles qui vont bien au-delà du COPIL prévu par la procédure.

Améliorer la gouvernance

Définir une gouvernance de qualité

La caractérisation des formes de gouvernance rappelle qu'il n'y a pas de modèle de gouvernance idéale. L'identification des plus-values et des conditions déterminant la qualité de la gouvernance au bénéfice de la conservation nous a permis de faire ressortir quatre grands principes qui fondent une "gouvernance de qualité". Cette étape essentielle a ensuite guidé le travail de co-construction des mesures d'amélioration de la gouvernance des sites Natura 2000.

Les quatre principes d'une gouvernance de qualité :

Suffisamment forte pour faire face aux discontinuités temporelles sur lesquelles la gouvernance a peu de prise et renforcer, à son échelle, la stabilité du dispositif local, afin d'assurer, *in fine*, la continuité des actions de conservation.

Résiliente



Une gouvernance de qualité est...

Participative & transparente



Efficace

Mobilisant toutes les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'actions de conservation.



Ouverte

Qui permet l'articulation de Natura 2000 en mer aux autres politiques territoriales, à la gestion de l'interface terre-mer et à la mutualisation des actions par la coopération inter-sites.

Co-construire des mesures d'amélioration de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer

Le 20 et 21 janvier 2020 a été organisé un séminaire d'échanges entre l'équipe marhagouv et les gestionnaires et institutionnels.

Sur la base des quatre principes d'une gouvernance de qualité, les 57 participants de l'atelier d'échanges sur la gouvernance des sites natura 2000 en mer ont discuté, controversé, alimenter les réflexions à partir de six thèmes visant à améliorer la gouvernance.

Six thématiques d'amélioration :



Atelier sur la communication de la gouvernance Natura 2000 en mer. 21 janvier 2020, Rennes

Les travaux en groupes de co-construction des mesures d'amélioration de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer ont permis l'élaboration de seize mesures d'amélioration.

Seize propositions de mesures d'amélioration

Chacune des 16 mesures proposées répond à un ou plusieurs types de freins et de qualités de la gouvernance et peuvent renvoyer à différentes échelles de mise en œuvre. Elles se complètent les unes les autres, mais ne sont pas dépendantes et peut donc être mises en œuvre séparément.

Mesures d'amélioration de la gouvernance co-construites	Qualité de la gouvernance ciblée			
				
N°1 : Clarifier le fonctionnement, les objectifs Natura 2000 aux nouvelles parties prenantes	x		x	
N°2 : Capitaliser et mutualiser des connaissances et actions		x		x
N°3 : Clarifier la gouvernance multiniveaux et les responsabilités de chacun à destination des chargés de mission et des parties prenantes	x		x	
N°4 : Renforcer les compétences et la légitimité des animateurs (chargés de missions et services de l'État) en matière de concertation pour transformer leurs rôles (devenir coordinateurs d'une concertation ouverte)	x		x	
N°5 : Assurer un continuum post-DOCOB de la concertation en créant des espaces intermédiaires thématiques (stabilité et durabilité de la concertation)	x		x	
N°6 : Assurer un continuum post-DOCOB de la concertation en faisant varier les formats des arènes pour renforcer la mobilisation des parties prenantes (stabilité et durabilité de la concertation)	x		x	
N°7 : Renforcer la présence de parties prenantes clés pour le lien terre-mer (priorisation du type d'acteurs à inclure par rapport à la piste précédente)		x	x	x
N°8 : Renforcer la mobilisation du grand public		x	x	
N°9 : Créer des espaces de concertation entre chercheurs, acteurs, experts-naturalistes pour co-construire des recherches finalisées par l'action		x	x	
N°10 : Promouvoir et accompagner la structuration de parties prenantes non organisées et/ou l'émergence de nouvelles formes de représentations		x	x	x
N°11 : Renforcer la prise en compte des savoirs locaux et co-produire de nouveaux savoirs		x	x	
N°12 : Hiérarchiser les objectifs du DOCOB par la mise en place d'une méthode simple (élaboration) ainsi que de documents programmatiques annuels et d'une arène (COPIL) qui permettent de l'adapter (animation)	x	x	x	
N°13 : Améliorer la gestion de projet (aspects financiers, spatio-temporels, mutualisation) (en complément de la piste précédente)	x	x	x	
N°14 : Engager des démarches d'innovation collectives sur des thématiques ciblées à enjeux forts (intégration terre-mer, capacité de charge)		x		x
N°15 : Optimiser l'effet des évaluations d'incidences		x	x	x
N°16 : Développer des initiatives multi-sites à l'échelle de certains habitats où les enjeux sont communs et/ou liés.		x		x

Améliorer la gouvernance

Co-construire des indicateurs de suivi et d'évaluation de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer

De manière à co-construire des indicateurs de suivi et d'évaluation communs à l'ensemble des sites et répondre également à des spécificités locales, une grille d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer a été produite à partir de la caractérisation de la pluralité des formes de gouvernance de ces sites et d'une co-construction avec les participants de l'atelier d'échanges des 20 et 21 janvier 2020.

Vingt-quatre indicateurs de suivi et d'évaluation ont été répertoriés. Il s'agit d'une grille de référence indicative et d'une boîte à outils à adapter aux spécificités locales et dont les gestionnaires pourront s'inspirer tout ou partie.



Atelier en groupes de co-construction des indicateurs, 21 janvier 2020, Rennes - Photo : A. Cadore

4 principes (pourquoi on mesure)



Mise en place d'un pilotage actif au sein de la structure animatrice



Renforcement des apprentissages collectifs et de la participation



Articulation et cohérence du projet Natura 2000 avec le territoire et d'autres dispositifs



Évaluation des résultats (court terme) et des effets (long terme) de la gouvernance sur :
a - la conservation et
b - la citoyenneté environnementale (grand public)

17 critères (quoi, ce que l'on mesure)

par exemple >

Dynamique (avant et après le DOCOB) de l'animation (auprès des parties prenantes)

Traitement de la conflictualité visant l'apprentissage et l'innovation

Coordination inter-sites Natura 2000

Niveau de mobilisation des savoirs locaux

par exemple >

Nombre et régularités des réunions et ateliers par catégorie (COFIL, groupes de travail, autres) et comparaison des chiffres avant et après DOCOB

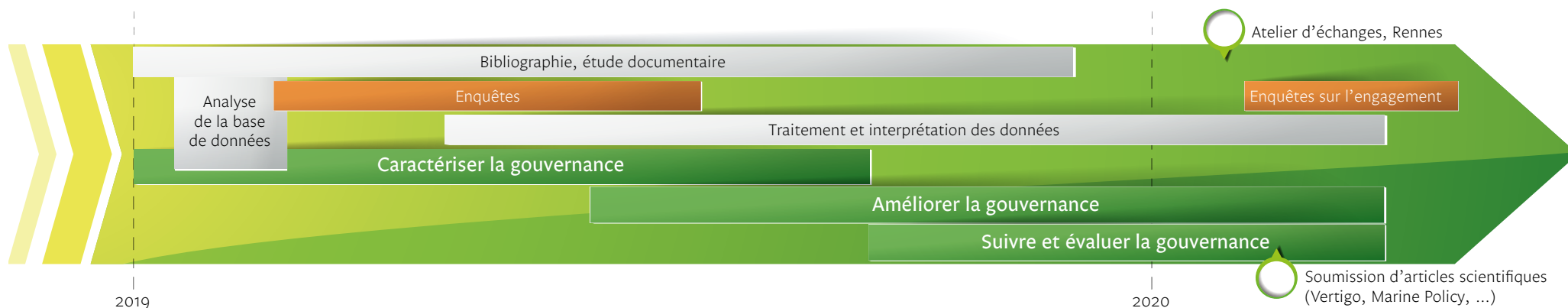
Nombre et types de conflits régulés par les instances Natura 2000
Enquête par entretiens auprès des acteurs de la gouvernance sur leur perception des conflits et de leurs effets

Nombre et types d'actions inter-sites

Nombre d'actions mises en œuvre avec ou par des acteurs locaux au bénéfice du site, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la gouvernance

À retenir

Une étude menée sur un an et demi (2019-2020)



Le projet Marhagouv a permis de :

- Dégager des clés de lecture pour appréhender la diversité des situations de gouvernance au sein du réseau Natura 2000 en mer en identifiant les déclinaisons du dispositif à plusieurs échelles (de façade, régionale et locale), ses plus-values et les freins à sa mise en œuvre.
- Souligner l'importance d'une gouvernance ouverte et multiforme. La construction de proximités dans des espaces de dialogue formels et informels est essentielle à cette gouvernance. Il paraît important d'insister sur ce point à l'heure où les analyses de risque-pêche se généralisent et que, sur l'objectif d'atteindre 30 % d'aires protégées marines et terrestres d'ici 2022, un tiers devra être désigné en protection forte. Cette volonté d'aller vers une politique plus réglementaire ne pourra se faire que si les proximités et relations de confiance patiemment construites sur le terrain seront prises en compte.
- Co-construire, avec les acteurs du réseau, des mesures d'amélioration et des indicateurs de suivi et d'évaluation de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer et ainsi assurer que les préoccupations de ces derniers aient été prises en compte dans la perspective d'un appel à manifestation émis par l'OFB pour les sites Natura 2000 en mer souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de ces mesures et indicateurs

Pour en savoir plus :

Sur le projet Marha : <https://www.life-marha.fr/>

Sur le projet Marhagouv : Site de la Cellule Etudes et Transfert du Pôle halieutique, mer et littoral d'AGROCAMPUS OUEST : <https://halieutique.agrocampus-ouest.fr/fr/projet/125>

Pour consulter :

- Le rapport du projet Marhagouv : <https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>
- Le compte-rendu de l'atelier d'échanges sur la gouvernance des sites Natura 2000 en mer du 20 au 21 janvier 2020, Rennes : <https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/books/0035029486784b95e885c>

Portée par le Pôle halieutique d'AGROCAMPUS OUEST, une équipe de chercheurs pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales en charge du projet



Jean-Eudes Beuret
Économiste,
Pôle halieutique
AGROCAMPUS OUEST,
Rennes,
ESO - UMR 6590



Frédérique Chlous
Ethnologue
Muséum National
d'Histoire Naturelle,
PALOC - UMR 20



Marie Lesueur
Halieute
Pôle halieutique
AGROCAMPUS OUEST,
Rennes



Hélène Rey-Valette
Économiste
Université de
Montpellier, Center for
environmental econo-
mics - Montpellier



Anne Cadoret
Géographe
Aix-Marseille
Université,
TELEMMe - UMR 7303



Julie Delanoy
Géographe,
Pôle halieutique
AGROCAMPUS OUEST,
Rennes



Ludovic Mantel
Sociologue
Università di Corsica
Pasquale Paoli,
Lieux, Identités,
espace Activités,
UMR 6240



Lucille Ritschard
Géographe
Pôle halieutique
AGROCAMPUS OUEST,
Rennes, ESO
UMR 6590

Et son correspondant à l'OFB :



Paul Sauboua
Responsable
Gouvernance
et usages
Life Marha

Contact : life.marha@ofb.gouv.fr

L'ensemble de l'équipe Marhagouv souhaite remercier toutes les personnes qui ont acceptées de répondre à nos questions, dans le cadre des entretiens ; Christelle Noirot et Lucille Labayle qui ont contribué activement au projet Marhagouv dans le cadre de leur stage de fins d'études, en réalisant des études de cas. Nous remercions également Paul Sauboua et l'ensemble des équipes de l'OFB qui ont suivi de près ou de loin cette étude.

